



Déclaration liminaire GT accompagnement social Pôle 3^E des DIRECCTE du 25 octobre 2018



Madame la Présidente,

Fin de l'été 2018 le ministre Bruno Le Maire a annoncé la réforme des services déconcentrés en charge du développement économique (pôle 3 E) dans les DIRECCTE conduisant à mobilité professionnelle de 310 Equivalents Temps Plein (ETP) répartis sur les 12 régions métropolitaines. Seuls 120 ETP seront maintenus et portés par le programme 134. Ces 120 ETP appartiendront à un service à créer rapidement, dès le 1^{er} janvier 2019, et dont le nom provisoire est « Service Economique Régional » (SER) et dont les missions sont attendues pour fin octobre. Nous sommes le 25 octobre et à ce jour, peu de réponses sont apportées et le cadre minimum que l'on est en droit d'attendre n'est toujours pas connu !

Les autres agents seront maintenus pendant l'année 2019, mais dans quelles conditions concrètement ?

Cette situation engendre : anxiété, malaise des agents qui sont inquiets pour leur avenir.

Des mesures d'accompagnement RH sont envisagées. On nous dit que toutes les solutions de mobilité seront exploitées dans les autres services de l'Etat, mais rien de concret à cette date...

Le climat anxiogène s'amplifie de jour en jour. Nous sommes alertés sans cesse par des cas de RPS !

A deux mois de l'échéance « fatidique », il est désormais temps de nous donner des assurances et des garanties sur le devenir de ces agents.

Nous demandons que la situation se concrétise administrativement par des écrits précis et clairs.

Notre organisation syndicale insiste sur deux points :

- 1^{er} point : Une priorité de reclassement absolue sur les postes vacants dans leur région et dans la sphère des MEF. ;.
- 2^{ème} point : Une garantie, inscrite dans une convention de gestion, sans limitation de durée, de leurs rémunérations primes incluses.

Nous souhaitons vous entendre sur ces deux revendications.

Madame la Présidente, nous vous remercions pour votre écoute et votre compréhension.